



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 mars 2005  
Français  
Original: espagnol

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 26<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 4 novembre 2004, à 14 h 30

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)

### Sommaire

Point 90 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-59142 (F)



*La séance est ouverte à 14 h 50.*

**Point 90 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite) (A/59/115)**

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/135)**

**b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/84-E/2004/53, A/59/85-E/2004/68, A/59/386, A/59/387, A/59/3 [chap. I])**

1. **M. Neil** (Jamaïque) se rallie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que l'examen triennal complet des activités opérationnelles donne l'occasion d'examiner les résultats obtenus par le système de développement des Nations Unies dans le contexte de l'examen de 2005 de la Déclaration du Millénaire et de l'application des décisions des principales conférences et des principaux sommets des Nations Unies. La CARICOM se félicite des initiatives destinées à réformer et à améliorer la cohérence interne et la coordination du système des Nations Unies. Néanmoins, les débats sur les activités opérationnelles devraient être axés sur les activités de développement et sur la capacité d'obtenir des résultats tangibles et durables; ils ne devraient pas se limiter à analyser les progrès effectués en matière de coordination et de cohérence, quelle que soit leur importance.

2. Les nouveaux instruments de simplification et d'harmonisation ont donné des résultats dans le domaine de la qualité, mais les réformes entreprises n'ont pas encore simplifié les processus. Certes, quelques organisations ont adopté des procédures harmonisées et instauré des instruments communs, mais elles ont souvent tendance à conserver leurs exigences administratives propres, ce qui crée des lourdeurs bureaucratiques supplémentaires pour les gouvernements et le système des Nations Unies. La mise au point et en œuvre de bilans communs de pays (ECP) et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) devrait être efficace et faciliter l'application des programmes afin de réduire le plus possible les coûts des opérations.

3. La CARICOM estime qu'il ne faudrait pas limiter le souci de cohérence et de coordination aux activités du système des Nations Unies, mais l'appliquer à

d'autres institutions multilatérales et aux donateurs bilatéraux. Le travail d'harmonisation aux Nations Unies devrait être guidé par des procédures et des critères fixés avec une large participation de tous les Membres de l'Organisation. En outre, pour ne pas compliquer le processus ni imposer des procédures inutilement lourdes aux pays bénéficiaires, il faut appliquer les réformes actuelles avant d'en concevoir de nouvelles. La CARICOM exprime aussi des réserves quant à l'opportunité de tenir des réunions communes des conseils d'administration des fonds et des programmes, qui iraient à l'encontre du rôle de coordonnateur de tout le système dévolu au Conseil économique et social.

4. Le système de coopération pour le développement des Nations Unies a besoin d'un financement approprié, prévisible et stable, et il est nécessaire d'obtenir un meilleur équilibre entre les contributions aux ressources de base et aux fonds supplémentaires. Il faudrait revoir la pratique des contributions volontaires annuelles, qui sont imprévisibles de par leur nature et toujours insuffisantes. Il conviendrait aussi de faire plus attention à l'utilisation des ressources, au montant de celles-ci qui parvient effectivement à leurs destinataires et à l'efficacité de l'application des dispositions prises. La CARICOM accueille donc avec satisfaction les recommandations du Secrétaire général selon lesquelles il faut : créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'accroître la prévisibilité, la stabilité et la suffisance du financement; et que le Conseil économique et social examine en profondeur les tendances et les prévisions les plus importantes du financement de la coopération des Nations Unies pour le développement.

5. En tant qu'associées fiables et impartiales en matière de développement, les Nations Unies jouent un rôle fondamental dans l'élaboration d'un consensus entre les intéressés nationaux et les autres agents chargé de promouvoir le programme mondial de développement. Cependant, les activités opérationnelles doivent s'adapter aux priorités et aux stratégies nationales et satisfaire avec souplesse les besoins des pays bénéficiaires, surtout ceux qui sortent de situations de crise, auxquels il ne faut pas imposer de conditions préjudiciables. Il est aussi important de déterminer dans quelle mesure les activités opérationnelles des Nations Unies contribuent à augmenter les capacités nationales, étant donné que l'on a signalé des faiblesses à cet égard.

6. Comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, il faut combler les lacunes de la coordination sur le terrain en faisant participer davantage le système dans son ensemble, en particulier les organismes, les programmes, les commissions régionales et les institutions des Nations Unies non représentés sur le terrain. D'autre part, il est nécessaire de renforcer le système des coordonnateurs résidents, qui doit pouvoir attirer toutes les ressources et connaissances techniques nécessaires. Enfin, la CARICOM espère que l'on continuera à tenir compte de l'équité entre les sexes dans les activités opérationnelles et les opérations humanitaires, en particulier en augmentant le plus possible le rôle d'organismes comme le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

7. **M. Chave** (Suisse) signale que le système des Nations Unies doit mieux s'adapter aux nouvelles circonstances. En effet, un nouveau programme mondial de développement apparaît qui vise à atteindre une série d'objectifs de développement convenus au niveau international (en particulier, les Objectifs de développement du Millénaire). De plus, la situation décourageante des pays en situation de crise chronique exige une convergence des perspectives en matière de sûreté et de développement. Il faut admettre que, depuis le dernier examen triennal complet des activités opérationnelles, en 2001, des changements importants se sont produits qui ont contribué à rendre le système opérationnel des Nations Unies plus cohérent et efficace, mais il reste encore beaucoup à faire. Le système des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle essentiel en matière de coopération internationale pour le développement. Dans ces conditions, les États Membres ne devraient pas oublier qu'ils partagent la responsabilité des problèmes avec lesquels le système des Nations Unies est confronté et ils devraient contribuer à améliorer la situation de ce système en adoptant des positions plus cohérentes et en soutenant davantage les activités opérationnelles.

8. Au cours des années à venir, il sera particulièrement important que l'on se procure des directives claires sur une série de questions concrètes. Il faut d'abord que les pays destinataires des programmes et les donateurs reconnaissent que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) constitue le cadre commun de référence destiné à permettre au système des Nations Unies de répondre aux besoins et aux priorités nationales. Le

PNUAD doit être élaboré assez rapidement, être concis et refléter les grandes lignes de la stratégie à suivre dans des domaines où le système des Nations Unies possède de nets avantages comparatifs et où il peut par conséquent faire un apport marquant en matière de coopération et de développement. En outre, il s'avère, d'après les résultats, que le PNUAD évolue plus vite que les programmes par pays des divers fonds, programmes et organismes spécialisés, et qu'il les remplace peu à peu. Autre point important, étant donné que les tâches du coordonnateur résident deviennent de plus en plus complexes, il faudrait le décharger de ses fonctions de gestion du programme du PNUD, au moins dans les pays qui ont des programmes importants des Nations Unies. Il faudrait dans ces cas-là assigner l'exécution du programme du PNUD à un directeur affecté à ces pays. D'autre part, bien que de nombreux progrès aient été faits depuis 2001, il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser et simplifier les instruments et les procédures de programmation et de gestion (y compris de programmation commune) afin de mieux tirer parti des services communs et d'établir des installations communes et des bureaux partagés. L'Assemblée générale devrait fixer des objectifs clairs et déterminer des points de référence en la matière.

9. Le financement du système opérationnel des Nations Unies continue à être confronté à des difficultés. Au cours des 12 dernières années, les conférences et les sommets internationaux ont confié à ce système des tâches et des fonctions essentielles d'application et de supervision des objectifs convenus au niveau international. Néanmoins, aucun financement de base supplémentaire adéquat n'a été accordé, alors que dans d'autres parties du système multilatéral les ressources ont augmenté considérablement.

10. Une tendance favorable aux fonds fiduciaires et à d'autres accords multilatéraux et bilatéraux continue à se manifester aux Nations Unies, face aux contributions aux ressources de base. Les contributions des gouvernements et du secteur privé aux fonds supplémentaires peuvent renforcer les contributions aux ressources de base, mais elles ne peuvent les remplacer sans mettre en péril les caractéristiques fondamentales de la coopération multilatérale. Le système des annonces de contributions annuelles qui prévalait dans le système de développement des Nations Unies continue à représenter un gros inconvénient pour les institutions de l'Organisation,

comparativement aux rentrées pluriannuelles de fonds des organismes financiers internationaux. Il faudrait donc essayer d'augmenter les contributions aux ressources de base et effectuer d'urgence une analyse détaillée de tout le système multilatéral de développement, y compris de la fonction et du financement des activités opérationnelles des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fonds d'action générale. La participation du Conseil économique et social devrait être bien plus active. Cet organe devrait examiner périodiquement les tendances les plus importantes de la coopération internationale pour le développement dans son ensemble. Il faudrait favoriser une association avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, par exemple pour faciliter le recours à des données harmonisés. D'autres mesures sont nécessaires, surtout pour augmenter de façon significative la prévisibilité du financement des Nations Unies. La Suisse recommande que l'on continue à étudier toutes les possibilités, y compris celle d'une transition progressive vers un mélange de quotes-parts et de contributions négociées.

11. Bien que l'on ait renforcé les divisions de l'évaluation des différents organismes des Nations Unies, l'on n'a guère collaboré jusqu'ici, en particulier pour faire des évaluations communes. Étant donné que l'on essaie de parvenir à une plus grande cohérence, les divisions de l'évaluation devraient coordonner leurs actions dans tout le système pour effectuer des évaluations communes des sous-programmes et des programmes par pays, et présenter des rapports sur les conclusions et l'expérience ainsi acquise.

12. Une autre question dont il faut s'occuper est la suivante : étant donné toutes les situations de conflit, postérieures à des conflits et de reconstruction que les Nations Unies ont eu à affronter ces dernières années, le moment est désormais venu de faire en sorte que le système mette au point une vision plus générale des situations de transition, pour que les différentes parties du système collaborent de façon concertée et se complètent efficacement.

13. Dans un autre ordre d'idées, l'orateur signale que les progrès en matière d'équité entre les sexes sont très inégaux selon les diverses institutions et que, par conséquent, c'est le moment de faire une avancée importante pour inclure l'équité entre les sexes dans l'activité générale de nombreux organismes des Nations Unies. Il faudrait demander à tous les

organismes intéressés de définir des objectifs nets à cet égard et de faire, une fois par an, un bilan des progrès réalisés.

14. Au sujet de l'application des recommandations découlant de l'examen triennal complet des activités opérationnelles, la Suisse demande à l'Assemblée générale d'inviter le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement à dresser, en collaboration avec tous les membres du Groupe, un plan de travail détaillé pour l'application des différentes recommandations et de le présenter au Conseil économique et social en 2005 pour qu'il l'approuve.

15. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran) adhère à la déclaration du Président du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que l'Iran estime que les activités opérationnelles du système des Nations Unies constituent l'expression de la mission et du mandat de l'Organisation dans le domaine du développement. Il considère la formulation et l'exécution de ces activités avec un grand intérêt. Le contexte de la coopération des Nations Unies pour le développement a considérablement changé ces dernières années et, en même temps, la tendance générale à l'inégalité en matière de revenus au sein des pays et entre eux a créé un moyen plus difficile pour les activités de promotion du développement des divers fonds et programmes. L'Iran considère que la prochaine résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles devrait essayer d'avoir plus d'effet sur le développement en s'éloignant des résultats obtenus dans le système pendant les trois dernières années et en établissant des directives claires sur la façon d'obtenir de plus grands progrès à l'avenir. L'Iran accueille avec satisfaction les initiatives prises pour renforcer le système des Nations Unies, mais il croit que les débats sur la réforme sont trop axés sur les structures et les processus, quand il faudrait redoubler d'efforts pour appeler l'attention sur les résultats.

16. L'élimination de la pauvreté devrait continuer à être le pilier fondamental des activités opérationnelles des Nations Unies, qui peuvent jouer un rôle important dans le processus, surtout par le biais de la promotion des capacités. Le système des Nations Unies devrait promouvoir le transfert de connaissances et de technologies aux pays en développement au moyen de ses instruments de planification. L'augmentation des capacités nationales est indispensable pour obtenir que l'on prenne en compte les priorités nationales, ce qui est encore plus nécessaire si l'on tient compte du fait

que les fonds et les programmes des Nations Unies reconnaissent l'importance du contrôle national et de l'augmentation des capacités pour l'efficacité du développement. Il faudrait, en outre, assurer un contrôle national sur les programmes et les projets. À cette fin, et pour qu'ils jouent un rôle essentiel dans la formulation de leur stratégie nationale de développement, les pays bénéficiaires devraient participer pleinement à toutes les phases de la conception, de l'application, de la supervision et de l'évaluation des programmes et des projets de développement.

17. Les fonds et les programmes des Nations Unies devraient prêter de l'assistance technique aux pays bénéficiaires appropriée à leurs besoins et à leurs priorités économiques et sociales, en incluant l'élimination de la pauvreté, l'assistance humanitaire et la promotion du droit au développement, pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Ce sont des critères fondamentaux pour évaluer la pertinence et la crédibilité des Nations Unies en matière de développement.

18. L'Iran se réjouit de la tendance à tenir compte de l'équité entre les sexes dans les activités opérationnelles de l'Organisation, tant dans ses directives que dans la formulation de ses programmes et de ses projets pertinents. Il se félicite aussi que l'on cherche à mieux répartir entre les sexes les nominations au Secrétariat, aussi bien au Siège que sur le terrain. Les artisans de cette tendance devraient aussi s'efforcer de respecter les principes de l'équilibre Nord-Sud et d'une répartition géographique équitable.

19. L'Iran a toujours souligné que le système des Nations Unies a pour rôle d'inclure la coopération Sud-Sud comme complément de la coopération Nord-Sud. À son avis, il faudrait envisager la coopération Sud-Sud comme un moteur de l'efficacité du développement dans le cadre du financement pluriannuel des fonds et programmes des Nations Unies. Il faut aussi souligner l'importance cruciale de la prévisibilité du financement de base des activités opérationnelles du système des Nations Unies, dont dépend étroitement l'atteinte des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire. L'Iran est disposé à débattre et à examiner d'autres types de coopération multilatérale pour le développement, y compris les quotes-parts et les contributions négociées. Enfin, il

convient de signaler combien il est important d'investir des fonds suffisants pour la croissance dans les pays en développement, car cela peut éviter des dépenses énormes à titre d'opérations de maintien de la paix. Les appels lancés pour que le système prête son assistance dans des domaines très délicats et complexes ont fait peser une charge additionnelle sur ses ressources et ces sollicitations ne devraient pas être satisfaites au coût de la coopération pour le développement.

20. **M<sup>me</sup> Navarro** (Cuba) déclare, après s'être ralliée à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que dans la réalité les activités opérationnelles revêtent une importance particulière et qu'il faut reconnaître les expériences positives tirées de ces activités sur le plan national des fonds et des programmes des Nations Unies, qui sont dans une position unique et privilégiée quant à la connaissance et à la satisfaction des besoins réels du monde en développement. Il est indispensable de préserver la contribution utile de ces fonds et de ces programmes pour le développement, c'est pourquoi il faut réaffirmer que l'universalité, la liberté de prendre des décisions, la neutralité, l'impartialité et le multilatéralisme sont des principes directeurs de leurs activités.

21. Les activités opérationnelles doivent répondre aux nécessités spécifiques de chaque pays et, d'autre part, il est essentiel de préserver les mandats et les particularités de chacun des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies. La tendance croissante à consacrer de plus en plus de ressources et d'efforts aux activités d'urgence est une source d'inquiétude. Les fonds et les programmes ne sont pas des institutions de secours, puisque leur objectif est de favoriser le développement à long terme: c'est ce que signifie leur participation à la « transition des secours au développement ».

22. La protection du personnel de ces fonds et programmes est une autre question préoccupante. Tout lien avec du personnel humanitaire ou toute subordination à une force militaire sur le terrain est une absurdité qui va non seulement à l'encontre des principes établis de l'assistance humanitaire, mais encore menace la sécurité de ceux qui prêtent cette assistance. La question des ressources destinées aux activités opérationnelles doit être au centre des débats de la Commission. Les pays en développement observent avec inquiétude la quantité insuffisante de ressources de base étant donné l'augmentation des

fonds supplémentaires consacrés surtout à des fonds thématiques qui revêtent un intérêt pour les donateurs. Il est absolument nécessaire que les pays donateurs fournissent, de façon permanente, stable et prévisible, les ressources de base indispensables à ces activités. Et, à cet égard, il convient de louer le travail du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud du PNUD. Le respect intégral de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doit continuer à guider les activités opérationnelles dans le monde entier.

23. **M. Kogda** (Burkina Faso) appuie la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. L'aide publique au développement que le Burkina Faso reçoit de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux se matérialise sous forme de coopération technique indépendante, de coopération technique liée à des projets concrets, de projets d'investissements, d'assistance en matière de programme et de budget, d'aide alimentaire et de secours d'urgence. Néanmoins, les résultats ont été moins bons que prévu par suite de la coordination défectueuse et de l'utilisation inefficace de l'assistance, en particulier du fait des doubles emplois des organes multiples de coordination, de la complexité des procédures des donateurs et des nombreuses conditions qu'ils ont imposées, de l'absence d'études destinées à inclure une perspective de développement dans les plans et les programmes, enfin, de l'utilisation inadéquate des ressources extérieures. Pour éliminer ces distorsions, le Gouvernement a élaboré un programme d'action prioritaire pour l'application du plan-cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de 2004 à 2006, et il a aussi instauré un processus de tables rondes pour coordonner l'assistance extérieure. Il incombe au coordonnateur résident des Nations Unies dans le pays de coordonner l'ensemble des partenaires pour le développement. La concertation entre les donateurs se fait aussi par l'entremise de la coordination sectorielle dans divers domaines.

24. L'instauration de nouvelles directives intégrées sur les instruments de rationalisation et d'harmonisation des activités opérationnelles de développement est un pas important vers le sentiment de contrôle national et la coordination de l'exécution à l'égard des programmes par pays. D'une part, les gouvernements des pays bénéficiaires doivent assumer la responsabilité de définir clairement les orientations et les objectifs prioritaires nationaux. D'autres part, les

organismes des Nations Unies doivent tenir davantage compte des caractéristiques des pays et intégrer leurs programmes et projets dans les stratégies nationales de développement.

25. **M. Rangel** (Venezuela [République bolivarienne du]) adhère à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. On devrait prévoir les activités opérationnelles de développement en tenant compte de leurs répercussions, de leur durée et de la possibilité de les reproduire dans d'autres régions et pays en développement, sans se restreindre à chercher des résultats immédiats dont les répercussions sont limitées.

26. L'inclusion sociale est un objectif fondamental de la politique du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela. Le Fonds d'investissement social, créé récemment, constitue un instrument souple, novateur et efficace à même de répondre aux besoins de la population qui vit dans la pauvreté et n'a pas accès aux réseaux de services publics. Ce fonds finance des projets d'infrastructure des services sociaux et de développement communautaire pour la population à faibles revenus, à laquelle on fournit des ressources techniques, financières et informationnelles à divers niveaux dans le cadre de la notion d'investissements sociaux structurés. Ainsi, les programmes sont destinés aux filles, aux garçons et aux adolescentes qui présentent un risque social, ainsi qu'aux femmes chefs de famille. Ils ont pour objet de renforcer la structure familiale, l'instruction dans les localités autochtones et les services d'enseignement pour la population analphabète.

27. Parmi les projets la Mission Vuelvan Caras, dont l'objectif est de procurer des outils à ceux qui y participent, occupe une place préminente. Ces outils doivent amener ces participants à faire des travaux générateurs de biens et services qui répondent aux besoins de la zone de déploiement de chaque noyau de développement, selon une planification effectuée à l'échelle nationale. Les programmes reçoivent le soutien de la Banque de développement, établissement public qui favorise les investissements publics et privés dans des activités qui contribuent à stimuler, faire croître et consolider l'appareil de production, ainsi que des programmes de coopération internationale. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, 14 États des Caraïbes bénéficient de la politique de coopération en matière de développement économique et social mise en œuvre par le Venezuela par l'entremise des instituts

vénézuéliens de coopération. Il est essentiel que les administrateurs des fonds et des programmes se penchent sur les ressources destinées aux activités de coopération technique entre pays en développement afin d'envisager de les augmenter pour parvenir à les redistribuer de façon plus équilibrée et juste.

28. **M. Essel** (Ghana) dit que l'action des Nations Unies parvient jusqu'aux personnes qui habitent dans les zones les plus éloignées et qu'elle a des répercussions sur leur existence. Les fonds et programmes de l'Organisation jouent un rôle décisif à cet égard. L'examen triennal complet des activités opérationnelles a une double signification. En effet, d'une part, il offre l'occasion d'examiner comment, grâce à la Déclaration du Millénaire, le système a harmonisé les opérations menées dans les divers pays; et, d'autre part, il permet de faire une analyse initiale des répercussions qu'ont eu dans les pays les réformes lancées par le Secrétaire général en 1997 et en 2002.

29. Au Ghana, la collaboration active entre le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies dans le pays a permis d'obtenir des résultats positifs, en particulier la publication du rapport sur les Objectifs de développement du Millénaire. Ce rapport sera désormais préparé chaque année afin de déterminer les progrès réalisés et de définir les orientations que le programme de développement national devra prendre à l'avenir. Dans le contexte du deuxième Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du Ghana, de 2001 à 2005, de multiples activités communes se sont déroulées dans trois domaines désignés pour la programmation et l'exécution communes, en particulier pour les activités d'exécution du programme intégré de promotion de l'éducation des filles : le programme d'éradication de la dracunculose (GWEP); le projet relatif à la surveillance et au respect des Objectifs de développement du Millénaire, dans le cadre duquel le rapport précité a été préparé; et enfin, le programme relatif aux questions d'équité entre les sexes et au VIH/sida.

30. Le Ghana est très reconnaissant envers le système des Nations Unies d'avoir mené, par l'entremise de ses activités opérationnelles, une action pour aider les pays en développement à parvenir au développement durable. Sans aucun doute, les ressources disponibles pour ces fins sont très limitées, ce qui restreint considérablement les répercussions positives que ces activités pourraient avoir sur le plan national. Si les

mécanismes de financement des activités des Nations Unies pour le développement continuent à être insuffisants, instables et imprévisibles, le système des Nations Unies pour le développement ne pourra jouer son rôle de catalyseur des progrès en vue d'un développement intégral et durable fondé sur le consensus national et international. Il est urgent d'adopter des mesures novatrices pour éliminer la disparité actuelle entre les niveaux et mécanismes de financement, et le travail soutenu qui est nécessaire pour aider les pays en développement à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire.

31. **M<sup>me</sup> Hull** (États-Unis d'Amérique) affirme que le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et la résolution correspondante sont les éléments fondamentaux d'un processus. Ils constituent une relation d'une importance considérable compte tenu de la valeur qu'a le système des Nations Unies pour les pays en développement et les pays développés à titre d'associé indispensable du fait de sa neutralité, de son universalité, de son savoir-faire et de son aide. L'oratrice espère que la résolution que l'on approuvera à ce sujet au cours de la présente session se traduira par des recommandations concrètes dans lesquelles toutes les possibilités de cette valeureuse collaboration se manifesteront. Les États-Unis espèrent pouvoir coopérer avec tous les États Membres dans cette tâche. Ils apprécient l'ouverture et l'accessibilité dont témoignent les organismes des Nations Unies dans les efforts communs qu'ils déploient pour parvenir à une plus grande efficacité.

32. Les États-Unis apprécient et appuient les réformes nécessaires et impressionnantes menées à bien ces dernières années, grâce auxquelles la coordination interne et la cohérence entre les programmes s'est améliorée. On est parvenu à définir avec plus de précision qu'auparavant l'interaction entre les organismes opérationnels des Nations Unies et les pays dans lesquels leurs programmes sont mis en œuvre, sans oublier l'attention considérable que l'on prête à diverses situations postérieures à des conflits. Néanmoins, si l'on veut que le système des Nations Unies pour le développement continue à être un associé pertinent et efficace dans un monde de plus en plus complexe, il faut avancer résolument vers une plus grande cohérence, simplification et harmonisation, puis perfectionner encore plus les mécanismes fondamentaux du processus de développement, comme

le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté.

33. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement donne l'occasion de débattre des questions essentielles à caractère normatif, notamment les priorités et les objectifs du développement, qui sont aussi importants que l'efficacité opérationnelle et pourraient finalement déterminer le succès ou l'échec des activités opérationnelles des Nations Unies. Les questions techniques et normatives étant des éléments intégraux et complémentaires de l'examen triennal complet, il ne faut négliger ni les unes ni les autres pour ne pas compromettre l'efficacité de ces activités.

34. D'autre part, la mobilisation des ressources financières nécessaires pour aider les pays à exécuter les programmes, à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, et pour financer leurs plans généraux de développement, est toujours un sujet d'inquiétude pour les États-Unis. À cet égard, dans le rapport du Secrétaire général l'on reconnaît clairement combien il importe : de mobiliser les ressources intérieures pour réduire la pauvreté, de stimuler la croissance économique; de promouvoir les capacités institutionnelles et humaines; enfin, de parvenir à une plus grande transparence et souplesse en matière de gestion financière interne, conditions qui facilitent l'attrait des investissements étrangers directs.

35. Depuis le dernier examen triennal complet des activités opérationnelles de développement d'importantes rencontres, telles que la Conférence de Monterrey sur le financement pour le développement et le Sommet mondial sur le développement durable, dans lesquelles on a mis de l'avant le besoin, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale, d'une croissance économique durable, facilitée par des conditions intérieures favorables et des niveaux appropriés d'assistance internationale pour le développement, afin d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Les États-Unis espèrent que le consensus atteint à Monterrey et à Johannesburg sera un apport à l'examen triennal complet dans trois domaines importants: premièrement celui de la gouvernance responsable et représentative, de l'État de droit, des libertés et des possibilités économiques et politiques, de l'égalité des sexes, ingrédients

nécessaires à la réussite des activités de développement; deuxièmement, celui des politiques macroéconomiques des pays, qui doivent favoriser la croissance, le plein emploi et la stabilité fiscale et des prix, et sont essentielles pour éliminer la pauvreté; et troisièmement, la mobilisation de toutes les ressources, surtout intérieures et du secteur privé, pour soutenir l'action nationale en faveur du développement, laquelle aura une influence positive sur des éléments fondamentaux comme les institutions politiques et de gouvernance, la corruption, les droits de propriété, les marchés et les politiques de réglementation.

36. La communauté internationale reconnaît aussi l'importance du secteur privé et de sa contribution à la croissance et au développement, comme elle apparaît manifestement dans le récent rapport de la Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement. On trouve, en effet, dans ce rapport beaucoup de recommandations pratiques pour promouvoir le secteur privé dans les pays en développement, notamment sur des réformes législatives et le renforcement de l'État de droit, des stimuli donnés au secteur non structuré pour qu'il participe à l'économie structurée et la participation du secteur privé au processus de l'élaboration de politiques. Par conséquent, il faut non seulement favoriser la croissance économique avec les activités opérationnelles pour le développement, mais encore créer des conditions politiques et sociales qui rendent possibles la prospérité et le progrès. Telle est la responsabilité de chacun des éléments du système des Nations Unies et, en premier lieu, des États Membres, qui doivent tenir leur engagement d'améliorer le système en prenant leur responsabilité au sérieux quant à leur propre croissance et à la prospérité de leurs habitants et de leurs localités.

37. **M. Sawford** (Australie), s'exprimant aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, parle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de ses liens avec le programme de réforme des activités opérationnelles des Nations Unies. Il signale qu'UNIFEM contribue beaucoup à faire inclure l'équité entre les sexes dans les mécanismes de coordination aux niveaux mondial, régional et national, bien que d'autres fonds et programmes s'estiment aussi chargés de faire respecter l'égalité des sexes dans tous les aspects de leur travail.

38. Quant à l'examen triennal complet des activités opérationnelles pour le développement, le Canada, la

Nouvelle-Zélande et l'Australie admettent qu'il est nécessaire de faire preuve de cohérence interne afin de transmettre aux organes directeurs des organismes des Nations Unies des messages concordants sur l'appui donné par les trois pays aux activités de réforme du système de l'ONU. Ces pays considèrent que les problèmes fondamentaux dont il faut tenir compte lors de cet examen triennal sont l'avantage comparatif dont bénéficient les Nations Unies dans la coopération pour le développement, le besoin de résultats concrets lorsqu'il faut aider les pays en développement à réduire leur pauvreté et à parvenir au développement durable, enfin, le niveau général des ressources des fonds et programmes des Nations Unies.

39. Les trois délégations appuient la simplification du processus de préparation du document relatif au Plan-cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement (PNUAD) et le fait qu'il soit axé sur la préparation d'une matrice de résultats. Néanmoins, il est possible de rendre le système encore plus efficace en profitant de l'examen triennal complet pour insister sur la nécessité d'évaluer les activités afin d'obtenir des résultats utiles dans des délais préétablis. L'adoption d'une approche fondée sur les résultats et l'initiative des services communs sont des pas positifs dans cette direction, mais il conviendrait d'harmoniser et de simplifier davantage les méthodes.

40. Les trois délégations appuient fermement les activités opérationnelles des Nations Unies, comme le prouve manifestement leur apport financier considérable aux ressources de base et supplémentaires des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les flux de ressources pour le financement du développement destinés au système des Nations Unies doivent être envisagés compte tenu des besoins des pays en développement, de la possibilité pour le système de faire face à ces besoins et de la manière de faire cadrer tout cela avec le contexte général de l'aide et du développement. Selon les trois délégations, l'analyse et la planification de tout ce qui a trait aux flux de ressources et de financement au sein du système pourrait être fait dans le cadre déjà existant d'un financement pluriannuel et lors de réunions futures des organes directeurs correspondants. C'est pourquoi il ne serait pas nécessaire de créer un groupe de travail intergouvernemental qui en soit chargé.

41. Ce sont les résultats obtenus sur le terrain qui prouvent vraiment l'efficacité du système et, à cet

égard, au niveau national, le programme des Nations Unies doit refléter, d'une part, les objectifs nationaux de développement et, de l'autre, l'avantage comparatif et la valeur ajoutée que représente l'action collective et individuelle des organismes des Nations Unies. Par conséquent, les trois délégations appuient les initiatives destinées à renforcer le système des coordonnateurs résidents, à simplifier et à harmoniser les opérations des organismes et à favoriser la cohérence, l'unité de vues et l'action des équipes des Nations Unies dans les pays, de même que la coordination avec d'autres acteurs pour les fins du développement. Il est aussi important que les coordonnateurs résidents, dont dépend l'efficacité, la coordination et la cohérence de la présence des Nations Unies sur le terrain, aient la compétence, les connaissances, les ressources et l'autorité nécessaires pour diriger les équipes des Nations Unies dans les pays, ainsi que la capacité voulue pour superviser le PNUAD et son application, ainsi que la possibilité d'accès à toutes les connaissances techniques dont dispose le système, y compris celles des organismes non résidents et des institutions spécialisées.

42. Quant aux aspects régionaux, il faut se souvenir que ce que l'on appelle « régions » aux Nations Unies souvent ne correspond pas aux configurations géopolitiques qui existent sur le terrain, que l'on qualifie habituellement de « sous-régions » aux Nations Unies. Il est important, à ce sujet, que les commissions régionales ainsi que les fonds et programmes, conservent une souplesse suffisante pour collaborer avec leurs associés au niveau sous-régional, et que cela se reflète dans la résolution que l'on adoptera au cours de l'année au sujet de l'examen triennal complet des activités opérationnelles pour le développement.

43. Dix ans après avoir été approuvé, le Plan d'action de Beijing n'a toujours pas eu d'incidence sur les activités opérationnelles, bien que le moment soit venu d'avancer et d'inclure l'équité entre les sexes dans les plans et les programmes généraux. Certains fonds et programmes ont besoin de capacités internes plus grandes pour obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de la planification et de la programmation de leurs activités. Les trois délégations feront en sorte que le bilan commun de pays et le PNUAD soient fondés sur une analyse détaillée des problèmes relatifs à l'équité entre les sexes. Ils veilleront aussi à ce que la matrice des résultats contienne des éléments concernant la sexospécificité et des données ventilées

par sexe, ce qui facilitera le travail des équipes des Nations Unies dans les pays ainsi que des coordonnateurs résidents. Les rapports de ces derniers doivent aussi contenir des données permettant aux pays bénéficiaires de programmes d'atteindre les objectifs définis dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté ou d'autres objectifs analogues.

44. Finalement, les trois délégations se réjouissent de ce qu'il y ait dans le rapport du Secrétaire général une section sur l'assistance à des pays en transition ou qui commencent à se redresser après un conflit. Ces pays considèrent nécessaire d'étendre les mesures adoptées par le Groupe de travail sur les problèmes de transition du Groupe des Nations Unies pour le développement, et par le Comité exécutif de l'aide humanitaire afin de formuler une réponse cohérente et intégrée des Nations Unies à la problématique des pays en situation de transition.

45. **M. Khan** (Pakistan) se rallie à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. Il signale que l'on doit envisager l'examen triennal des activités opérationnelles comme un mécanisme dynamique pour faire une adéquation entre les activités opérationnelles des Nations Unies et les ressources disponibles pour les priorités nationales. L'appui des Nations Unies au développement ne serait pas efficace s'il était en marge des tendances générales de l'économie internationale. Le Pakistan admet que les pays intéressés sont les principaux responsables de leur développement, mais il est aussi certain qu'il ne peut y avoir de développement sans un environnement international propice. Selon certains économistes, le rattrapage limité effectué par l'économie mondiale au cours des derniers mois aurait actuellement des effets bénéfiques et pourrait contribuer à atténuer les difficultés économiques que traversent la majorité des pays en développement. Néanmoins, les règles et les organismes qui régissent l'économie mondiale empêchent ces pays de tirer un profit maximum de ces effets bénéfiques.

46. Depuis le dernier examen des activités opérationnelles, le Pakistan insiste sur le fait qu'il faut : harmoniser les normes et les règlements des divers organismes des Nations Unies; introduire une plus grande cohérence et coordination entre eux; adapter les programmes des Nations Unies aux besoins et aux priorités des gouvernements nationaux; et disposer de sources de richesses viables, suffisantes et prévisibles. Le Pakistan attend avec intérêt la réunion

de haut niveau qui se tiendra en 2005 pour examiner les progrès réalisés afin d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Il signale à titre d'aspect positif le travail qu'accomplit le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'instaurer des plans-cadres stratégiques nationaux en vue d'atteindre ces objectifs.

47. Beaucoup de progrès ont été faits pour mieux coordonner les divers éléments du système des Nations Unies, accroître l'efficacité et créer des instruments de diagnostic afin d'évaluer les effets de ses activités. De plus, dans divers pays, dont le Pakistan, le processus d'harmonisation entre le bilan commun de pays et le PNUAD qui répond à l'impératif de collaboration, spécialement entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, a été amorcé. En tant que pays bénéficiaire des activités de coopération pour le développement, le Pakistan considère que l'assistance prêté par l'entremise d'un seul interlocuteur facilite son orientation stratégique et contribue à la réduction de la pauvreté, à l'inclusion de l'équité entre les sexes dans l'activité générale, à une meilleure gouvernance et à la promotion des capacités institutionnelles. Malgré cette évolution positive, l'on n'a pas assez progressé à trois égards fondamentaux : premièrement, l'insuffisance et la précarité des ressources entravent l'efficacité des activités opérationnelles et des efforts des pays bénéficiaires; deuxièmement, certaines institutions, comme celles de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, devraient collaborer plus étroitement avec le coordonnateur résident des Nations Unies et, troisièmement, on ressent le manque d'un climat international propice qui permette aux pays en développement de tenir compte de leurs priorités en matière de croissance.

48. L'octroi efficace et opportun d'aide des Nations Unies par l'entremise des activités opérationnelles de l'Organisation dépend surtout de la quantité, de la disponibilité et de la prévisibilité des ressources, aussi, le Pakistan ne croit-il pas que plus d'efficacité et de coordination puissent suffire à faire face au double problème de l'augmentation des besoins et de la diminution des ressources bien que les donateurs considèrent que l'essentiel soit la réforme du processus d'octroi de l'aide et les mécanismes de mobilisation des ressources. Cependant, les mécanismes existants ne sont plus utiles et, à en juger par la diminution enregistrée au cours des trois dernières années, même

la tenue chaque année de la Conférence des Nations Unies sur les annonces de contributions pour les activités de développement n'a pas permis de résoudre le problème qui se complique du fait que les donateurs déterminent obligatoirement des thèmes prioritaires qui ne correspondent, le plus souvent, pas aux priorités de développement des pays bénéficiaires ou vont à l'encontre des programmes existants.

49. Le Pakistan incite la Commission et l'Assemblée générale à amorcer un débat sur la question en complément des propositions alternatives présentées par le Secrétaire général dans le cadre des programmes de financement pluriannuels, afin d'éliminer les obstacles qui limitent la disponibilité des ressources prévisibles. Cette initiative doit s'accompagner d'une recherche de moyens novateurs et viables de collecte de ressources au niveau national. Au niveau international, il faut insister sur le respect des engagements pris à Monterrey et à Doha, puis réaffirmés dans le Consensus de São Paulo, qui aurait une influence positive sur la croissance des pays en développement et produirait des ressources dont on a tant besoin pour financer le plan-cadre stratégique des Nations Unies de coopération pour le développement. Enfin, la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et les coordonnateurs résidents des Nations Unies éviterait les doubles emplois et fournirait une orientation stratégique aux objectifs de développement des Nations Unies et des États. Le Pakistan estime que les réformes introduites dans le système sont suffisantes pour le moment, bien qu'il y ait encore de la place pour de nouvelles améliorations. L'important maintenant est d'aborder la question des ressources, qui continue à être le principal problème du mécanisme de prestation d'assistance. Le Pakistan espère que l'on tirera quelques conclusions définitives à ce sujet, et il réaffirme son engagement ferme de continuer à chercher à atteindre les objectifs de développement convenus avec le système des Nations Unies et les donateurs, notamment les objectifs de développement du Millénaire.

50. **M. Sunaga** (Japon) se fait l'écho des progrès accomplis dans divers domaines, notamment : de la meilleure coordination sur le terrain obtenue au moyen du bilan commun de pays et du PNUAD; du renforcement du système des coordonnateurs résidents; et de l'augmentation du nombre des Maisons des Nations Unies. Il signale en outre que le rôle des activités opérationnelles de développement croît au fur

et à mesure que s'approche l'année 2005, au cours de laquelle se tiendra une réunion de haut niveau pour examiner les progrès accomplis en direction des Objectifs du Millénaire, notamment ceux de l'année 2015, fixée comme échéance pour atteindre ces objectifs.

51. Le Japon considère que la promotion des capacités nationales est un des buts principaux des activités du système et un élément indispensable pour que les pays bénéficiaires croient en leur optique propre du développement, instituent un ordre de priorité quant aux questions à traiter, exécutent efficacement les programmes et supervisent et évaluent cette exécution. Le Japon accorde une grande importance au renforcement des capacités nationales des pays en développement, comme le prouvent l'assistance qu'il a prêtée à ces pays en la matière et sa participation à la préparation du deuxième forum de haut niveau sur l'harmonisation et la coordination pour augmenter l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Paris en mars 2005.

52. La création des capacités est un aspect essentiel des activités opérationnelles du système des Nations Unies, surtout quand il s'agit d'élaborer des plans et des stratégies nationales. Le système des Nations Unies pour le développement est en mesure de prêter une assistance destinée à promouvoir les capacités, parce que beaucoup de ses organismes connaissent les besoins sur le terrain; grâce à son expérience en matière d'exécution de programmes avec les gouvernements bénéficiaires et la société civile; enfin, du fait de sa neutralité et de sa large couverture des différents secteurs. Le Japon a insisté sur la promotion des capacités des pays bénéficiaires au moment de fournir une aide publique au développement et il est très conscient du fait qu'il est important de comprendre clairement les domaines qui exigent un appui et d'établir une programmation adéquate, sans laquelle la promotion des capacités est impossible. Certes, les résultats de ce travail ne sont pas toujours immédiatement tangibles, mais l'objectif est d'obtenir des résultats durables et à long terme.

53. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays en développement non seulement échangent des connaissances et de l'expérience, mais encore s'aident les uns les autres à promouvoir leurs capacités. Le Japon espère que le PNUD, l'un des organismes les plus actifs à cet égard, augmentera sa collaboration avec d'autres entités. Il se réjouit des progrès notables

effectués en matière de coordination sur le terrain, avec le renfort du système des coordonnateurs résidents et la collaboration du PNUAD, ainsi que du travail accompli par les quatre organismes chapeautés par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Afin d'améliorer cette coordination et de réduire la concurrence pour se procurer des ressources, le Japon considère important que chaque organisme reconnaisse ses propres avantages comparatifs et ceux des autres. En outre, il appuie l'invitation adressée par le Secrétaire général aux organes directeurs des organismes des Nations Unies pour qu'ils examinent cette question plus à fond et présentent ultérieurement les résultats qu'ils auront obtenus au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

54. Quant au débat sur la réduction éventuelle de la charge des coordonnateurs résidents, il devrait être fondé sur l'information donnée par les organismes pertinents et par les coordonnateurs résidents sur le terrain, mais le Japon croit que le système actuel de financement, dans lequel on utilise un pourcentage déterminé de ressources de base du PNUD, pourrait faire l'objet d'un nouvel examen. Il faut débattre aussi la capacité de réponse du système au niveau national, notamment dans le cas des organismes qui ne sont pas représentés dans les États. La question doit d'abord être examinée par le conseil d'administration de chaque organisme, puis par les organismes qui travaillent dans le même secteur, en vue d'améliorer la division du travail et de fonder leurs relations sur le terrain sur un soutien mutuel.

55. **M<sup>me</sup> Asmady** (Indonésie), après avoir adhéré à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le représentant du Qatar, souligne l'importance des débats sur l'examen triennal lorsque l'on se penchera sur le rôle joué par les Nations Unies dans la coopération pour le développement et la manière dont elles contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire. Le problème qui se pose est énorme, puisque les organismes du système des Nations Unies doivent obtenir l'accord des autorités nationales et placer leur manière d'envisager les activités opérationnelles dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, il faut que les Nations Unies simplifient et harmonisent leurs activités opérationnelles sur le terrain conformément aux priorités nationales, objectif que l'on doit atteindre

après consultation et en coopérant pleinement avec les gouvernements des pays où l'on applique les programmes. Il faut mettre en œuvre des procédures adaptées aux besoins propres des pays en développement afin que le système d'aide des Nations Unies s'intègre au processus de développement de ces pays et que les changements dans les normes et procédures internationales ne représentent pas une charge supplémentaire pour les États.

56. Au cours des deux dernières années on a observé une tendance positive dans le domaine du financement des activités opérationnelles, bien qu'il faille encore que ce financement soit prévisible et constant. Il est essentiel d'étudier toutes les modalités de financement. L'Indonésie est convaincue que la collectivité des donateurs doit veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement dispose des ressources nécessaires pour créer une base solide et sûre afin de mener à bien les activités opérationnelles. Ce financement devrait être disponible sans conditions.

57. Certes, l'Indonésie reconnaît qu'il existe un lien entre le développement et la paix. Elle comprend, de surcroît, que les Nations Unies accordent une attention croissante dans leurs activités opérationnelles à la prévention et à la solution des crises. Elle souligne, en outre, que cette action ne doit pas se faire au détriment des programmes de développement. Il importe que les activités opérationnelles du système des Nations Unies respectent les principes fondamentaux qui les régissent, à savoir, leur caractère universel, volontaire et caritatif, ainsi que leur neutralité, leur multilatéralisme et leur capacité de répondre aux besoins de croissance des pays en développement.

58. Il faut continuer à améliorer l'assistance technique en incluant la coopération Sud-Sud dans les programmes du système des Nations Unies et dans les activités menées dans les pays. En outre, on pourrait accroître et intensifier la coopération Sud-Sud en améliorant la coopération régionale et sous-régionale. Le système des Nations Unies pourrait aussi contribuer à une coopération triangulaire plus étroite en associant les connaissances et l'expérience des pays en développement à l'appui financier des pays développés.

59. Enfin, on doit souligner que l'on atteindrait plus facilement les Objectifs de développement du Millénaire s'il y avait plus de cohérence entre les organismes du système des Nations Unies; si les

initiatives prises par ce système avec les gouvernements nationaux étaient mieux coordonnées; enfin, si le coordonnateur résident des Nations Unies pouvait se montrer plus ferme dans son rôle. Espérons que les débats actuels susciteront des idées que l'on pourra utiliser comme directives pour le prochain examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

60. **M. Belkas** (Algérie) fait sienne la déclaration prononcée au nom de Groupe des 77 et de la Chine par le représentant du Qatar. Il signale qu'il y a trois ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/201 sur l'examen triennal de la politique relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle entendait faire une évaluation de la capacité qu'a le système d'appuyer les pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté ainsi que leurs activités en faveur de la croissance économique et du développement durable, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et des principaux sommets et conférences organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

61. En ce qui a trait aux questions abordées dans les rapports du Secrétaire général, il convient d'abord de signaler que l'on ne peut juger l'efficacité de la coopération du système des Nations Unies que d'après les résultats obtenus. Il faut que les organismes des Nations Unies soutiennent le travail réalisé par les pays en développement pour répondre à leurs besoins nationaux compte tenu de leurs priorités respectives et de leurs stratégies de développement. Quant aux ressources, il est évident que l'on ne pourra obtenir les résultats escomptés que si une augmentation considérable et durable des ressources de base ou celles du budget ordinaire (lesquelles doivent être suffisamment, prévisibles et stables à long terme) s'ajoute au travail des pays en développement. L'augmentation enregistrée en 2003 par rapport à 2002 est encourageante mais il faut la consolider pour atteindre les objectifs fixés pour les activités opérationnelles de développement du système multilatéral. Il est nécessaire d'augmenter les ressources de base ou celles du budget ordinaire sur une base pluriannuelle. Par ailleurs, les pays développés doivent atteindre l'objectif qui serait de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il faut étudier, en outre, de nouvelles modalités de financement et des mécanismes novateurs qui tiennent compte des intérêts de tous les

pays en développement. L'Algérie accueille avec satisfaction la recommandation de créer un groupe de travail intergouvernemental pour étudier ces questions.

62. Quant à la coordination sur le terrain, dont l'importance est fondamentale pour l'efficacité de l'action des Nations Unies, il faut intégrer le bilan commun de pays et le PNUAD dans les mécanismes nationaux de planification et de programmation. Il faut aussi veiller à les harmoniser avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et avec les plans-cadres sectoriels. Il faut, en outre, étendre la coordination à tous les organismes des Nations Unies et, d'abord, élargir les mandats du coordonnateur résident et de l'équipe située dans le pays.

63. L'objectif principal des activités opérationnelles de développement est de consolider les capacités nationales des pays en développement. Or, pour y parvenir, le système devrait pouvoir répondre et s'adapter aux besoins nationaux et tenir compte des besoins de développement particuliers de ces pays. La dimension nationale du développement allant de pair avec la dimension régionale de la coopération pour le développement, la consolidation de cette dernière pourrait offrir de nouvelles possibilités de coopération technique entre les pays en développement, auxquelles l'Algérie donne son appui le plus ferme. Il faut aussi tenir compte dans les activités opérationnelles de développement de l'égalité des sexes et des problèmes de transition dans les régions ou pays en conflit ou qui sortent d'un conflit, en adoptant une approche globale et intégrée de consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la coopération pour le développement.

64. L'Algérie, pays en développement, croit en l'importance de la coopération pour le développement et surtout dans le rôle remarquable que joue le système des Nations Unies pour aider les pays en développement à réaliser les Objectifs de développement du Millénaire, à respecter leurs priorités et à répondre à leurs besoins nationaux. L'Algérie verse, pour sa part, des contributions volontaires de base à divers organismes et elle participe chaque année à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

65. **M. Ravi** (Inde) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que le processus d'examen triennal complet permet aux États Membres

de se pencher sur le déroulement des activités opérationnelles des Nations Unies et de présenter des recommandations qui revêtent une importance particulière cette année, du fait de l'importante réunion qui se tiendra en 2005 pour examiner les progrès accomplis et les possibilités d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire.

66. Compte tenu des nouvelles tâches et des Objectifs et cibles de développement du Millénaire, il faut examiner attentivement les multiples problèmes reliés au financement des activités de développement des Nations Unies. À cet égard, la tendance au déséquilibre entre les contributions de base et les fonds supplémentaires et la prolifération des ressources affectées à des fins déterminées; dans le cas de l'UNICEF, par exemple, les ressources de base ne représentent que 43 % du total des ressources et, s'il est vrai qu'elles ont augmenté de 30 % de 2000 à 2003, cela est imputable en grande partie à un accroissement des contributions du secteur privé, puisque celles des gouvernements n'ont augmenté que de 17 %. On a enregistré, au contraire, une augmentation de 60 % des autres ressources pendant la même période et de 120 % des ressources pour les urgences diverses. On ne peut nier qu'il faille financer les situations d'urgence humanitaires et bien que l'Inde soit favorable à l'aide humanitaire aux nécessiteux et qu'elle en donne dans la mesure de ses possibilités, il convient de rappeler que les fonds et programmes des Nations Unies pour le développement ne peuvent que s'acquitter de leur mandat d'assistance à long terme aux pays en développement que s'ils reçoivent des contributions suffisantes, stables et prévisibles destinées à leurs ressources de base. L'Inde pense, comme le Secrétaire général, que l'on ne devrait pas répondre aux nouveaux besoins en matière de renforcement de la paix et de prévention des conflits, ainsi qu'à ceux relatifs aux urgences humanitaires et autres, au détriment des activités de coopération pour le développement. L'utilisation des fonds et programmes à d'autres fins que celles prévues dans son mandat original cause une inquiétude profonde. Le Secrétaire général a également signalé que si l'on consacre des ressources suffisantes aux activités de développement on peut éviter des quantités de dépenses dans des opérations futures de maintien de la paix et c'est pourquoi l'Inde se joint à ceux qui prient instamment les pays développés de prendre des mesures concrètes pour atteindre au plus tôt l'objectif de consacrer l'équivalent de 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

67. Une énergie et des ressources considérables ont été consacrées, dans le cadre des fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement, à une réforme qui n'a, malgré cela, pas toujours donné les résultats escomptés. On a buté sur des difficultés d'adaptation aux nouveaux instruments et mécanismes, et la simplification a représenté une charge supplémentaire pour les gouvernements et le système des Nations Unies. Il faut s'assurer que la préparation du PNUAD ne devient pas trop complexe ni rigide, ni qu'elle prend pas trop de temps. En réalité, il faudrait cesser de prêter autant d'attention aux procédures et se concentrer sur des questions plus productives. Sur le long chemin de la structuration et de la restructuration institutionnelle on omet souvent l'objectif fondamental, à savoir, la création d'un système solide et efficace. Il ne faut pas perdre de vue le but final, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, surtout au fur et à mesure que l'échéance fixée pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire s'approche. L'Inde souligne particulièrement la recommandation du Secrétaire général d'adopter des mesures pour rendre durables les activités de formation, notamment pour permettre un plus grand développement des modalités d'exécution nationales, afin de favoriser le plus possible le développement des capacités nationales.

68. À propos de la consolidation de la capacité d'exécution nationale et de concert avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), il conviendrait peut-être de procéder à un examen des résultats qu'elle a permis d'obtenir étant donné ses objectifs, son mandat, ses dépenses et eu égard, en particulier, à l'assistance prêtée aux pays en développement pour qu'ils améliorent leurs capacités nationales en matière d'exécution. Il faudrait aussi déterminer s'il ne serait pas préférable pour les intéressés des pays en développement que l'UNOPS fasse partie du PNUD et soit régie par ses normes. Lorsqu'on envisagera d'autres mesures de réforme institutionnelle du système des Nations Unies, il faudra aussi examiner le système d'activités destinées au développement et chercher des manières d'améliorer son efficacité et son efficience.

69. Il faut souligner l'importance de la coopération Sud-Sud. Les pays du Sud peuvent retirer des avantages considérables des expériences de développement et des meilleurs usages des autres pays en développement. Les pays développés devraient

contribuer à cette coopération en lui consacrant des ressources et des connaissances techniques. Et les organismes du système des Nations Unies pour le développement devraient inclure les modalités de soutien de la coopération Sud-Sud dans leurs programmes, ainsi que dans leurs activités dans les pays et dans le travail de leurs bureaux dans les pays.

70. L'Inde a toujours affirmé que la coordination de l'aide étrangère devrait être confiée uniquement au Gouvernement du pays récepteur. Le travail de coordination des Nations Unies devrait se limiter à l'assistance prêtée par l'entremise du système des Nations Unies. La coordination sur le terrain est un des problèmes les plus importants à résoudre pour l'efficacité de la coopération des Nations Unies pour le développement et il faudrait que seules les autorités nationales puissent s'en acquitter. Le critère fondamental qui devrait être pris en considération pour guider les décisions est celui qui consiste à rehausser la tâche accomplie par les Nations Unies en faveur du développement. Les économies que l'on réalisera en améliorant la coordination et l'harmonisation sur le terrain ou en mettant en commun des ressources pourront être utiles si elles fournissent des fonds supplémentaires pour les activités de développement des Nations Unies, mais ce ne sera pas le cas si elles représentent une charge supplémentaire ou si elles sont assorties de conditions. C'est pourquoi avant d'étudier de nouvelles réformes des institutions, il conviendrait de faire une analyse du rapport coûts-avantages de celles qui ont déjà été introduites.

71. Chaque pays possède le droit souverain de décider s'il doit adhérer ou non à un traité ou à une convention internationale. De la même façon, l'élaboration des politiques incombe au gouvernement du pays récepteur, c'est pourquoi il serait utile de disposer d'une analyse à part pour chaque fonds, programme ou organisme sur la proportion des fonds investis en activités de promotion et de conscientisation comparativement aux frais dépensés en programmes et projets qui contribuent à la création de capacités ou qui ont une incidence concrète sur la vie des plus nécessiteux.

72. Il est essentiel de se souvenir des caractéristiques des activités opérationnelles du système des Nations Unies (objectivité, neutralité et impartialité) et de réaffirmer leur importance pour la crédibilité du système. Il est aussi nécessaire de réaffirmer que ce sont les pays qui doivent donner une impulsion à la

programmation, qu'ils doivent s'identifier à elle et se charger d'elle. Le système des Nations Unies doit pouvoir réagir avec souplesse et conformément aux plans et priorités nationales. Il doit, de plus, instituer des processus qui fassent le lien avec les priorités, les besoins nationaux et le programme mondial général. Il faut se souvenir, surtout, que chaque pays est le mieux placé pour comprendre et établir un ordre de priorité pour ses besoins.

73. **M. Kang** (République de Corée) rappelle que son pays soutient activement l'action menée par le Secrétaire général pour améliorer la coordination en vue du développement et de la gestion. Il dit que, certes, on a beaucoup fait jusqu'ici, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. À ce sujet, il désire se concentrer sur quatre points : l'approche participative du développement, le financement, le processus de simplification et d'harmonisation, enfin, les technologies de l'information et des communications.

74. Comme le Secrétaire général le soutient, il est essentiel que tant l'État que la société civile des pays en développement participent activement à l'accélération du processus de développement et cherchent à respecter les Objectifs de développement du Millénaire. Les gouvernements des pays en développement ne peuvent prendre l'initiative en matière de développement durable sans un appui substantiel de leurs sociétés civiles. La République de Corée se réjouit donc des activités que mènent à bien maints organismes des Nations Unies pour collaborer avec le secteur privé et la société civile afin d'améliorer l'efficacité de leur action en faveur du développement. À notre époque de mondialisation rapide il est clair que les rôles joués par le secteur privé et la société civile en faveur du développement durable sont toujours plus essentiels pour le processus de développement. C'est pourquoi il faut continuer à étudier la possibilité d'adopter une approche du développement participative et inclusive qui complète la coopération pour le développement du secteur public.

75. Un financement stable, sûr et fiable des activités de coopération des Nations Unies pour le développement est essentiel pour renforcer leur capacité et leur efficacité. La République de Corée observe avec satisfaction l'augmentation des ressources de base de certains organismes des Nations Unies, mais le financement général continue à être insuffisant, imprévisible et instable. Il faut consolider les modalités

du plan-cadre de financement pluriannuel afin de stabiliser le financement des ressources ordinaires.

76. La simplification et l'harmonisation des normes et procédures de la coopération pour le développement des Nations Unies sont essentielles pour obtenir une plus grande efficacité. Espérons qu'elles s'accéléreront et que l'on continuera à progresser avec le recours au bilan commun de pays (ECP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), à la programmation commune, et à l'inclusion des organismes spécialisés dans le processus de simplification et d'harmonisation.

77. Finalement, il faut signaler l'importance des technologies de l'information et des communications pour que la coopération des Nations Unies en faveur du développement soit efficace. Pour combler le fossé numérique qui pose de graves problèmes aux pays en développement, il est important que la société soit au courant de ces technologies et il faut élargir les capacités des pays en développement dans ce domaine. En outre, on peut utiliser les technologies de l'information et des communications pour améliorer la simplification. À cet égard, la République de Corée continuera à participer aux activités de coopération technique entre pays en développement moyennant des prestations sous forme de formation technique, d'échange d'experts et d'assistance pour l'établissement d'infrastructures reliées à cette technologie.

78. **M. Adegun** (Nigéria) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. L'examen triennal complet des activités opérationnelles s'effectue à un moment opportun, un an avant l'examen de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs de développement du Millénaire. À titre d'organisation universelle, les Nations Unies incarnent les espoirs et les aspirations de tout le monde à vivre dans la paix et la liberté. Néanmoins, le système planétaire se caractérise par le phénomène de la mondialisation, qui a exacerbé les inégalités et la marginalisation, alors qu'il devrait être bénéfique pour tout le monde. Bien que dans le rapport du Secrétaire général l'on fasse allusion à un rôle positif du système des Nations Unies dans l'application du Programme mondial de développement à la réalité nationale et à l'assistance aux pays en développement pour affronter leurs problèmes de développement, le Nigéria considère qu'il faudrait envisager cette affirmation avec méfiance et que le

système des Nations Unies devrait essayer de trouver un équilibre entre l'appui vigoureux qu'il prête pour les affaires sociales et humanitaires et un soutien analogue destiné au développement économique des pays.

79. Dans les pays où se déroulent les activités opérationnelles, il est nécessaire de prendre ou d'augmenter la capacité nationale pour maintenir une collaboration significative avec le système des Nations Unies. Dans beaucoup de pays en développement, il semble y avoir un manque de correspondance entre l'expérience des équipes des Nations Unies et celle des intéressés nationaux, que l'on peut exploiter au détriment du contrôle national et qui s'oppose au respect des directives opérationnelles fixées. Afin que ces pays maîtrisent leurs stratégies de développement, le point de départ du système des Nations Unies devrait être l'augmentation de la capacité et du transfert de technologie. Bien que le Nigéria estime que le contrôle national des programmes et des processus de développement soit essentiel pour parvenir au développement durable, les initiatives pour tirer parti de l'aide du système des Nations Unies sont entravées par le manque des fonds nécessaires, que l'on peut attribuer, entre autres, au poids écrasant de la dette extérieure. Il faut donc que les Nations Unies jouent un rôle plus actif dans la recherche de solutions à la crise de la dette extérieure au niveau international.

80. Quant à l'efficacité de l'assistance prêtée, le Nigéria croit que, bien que le PNUAD ait pour objectif d'obtenir que les organismes des Nations Unies se complètent les uns les autres, il s'agit d'une question toujours en suspens, parce que l'on n'a pas encore fixé les structures d'application. À chaque cycle des programmes, une réduction de la couverture est apportée, ce qui est probablement dû à l'insuffisance du financement des organismes des Nations Unies. Il faut souligner que l'on devrait utiliser les fonds surtout dans les programmes et projets avant les processus d'application. En outre, il faudrait faire tout ce qui est possible pour recourir aux personnes locales qui ont acquis de l'expérience sur le terrain.

81. Bien que les activités de certains organismes du système des Nations Unies au sein du PNUAD soient conformes à la nouvelle stratégie nationale de développement économique du Nigéria, l'appui de tout le système et la mobilisation de ressources extérieures est nécessaire pour les appliquer. L'évaluation du plan-

cadre macroéconomique pour l'exécution des différents projets et programmes de la stratégie nationale montre qu'il y a un grand besoin de financement, que seule une aide extérieure permet de satisfaire. Le Nigéria espère donc que le système des Nations Unies obtiendra un soutien international afin de pouvoir atteindre les objectifs de sa stratégie de développement. Le Nigéria appuie les approches de la gestion et l'évaluation des activités opérationnelles en fonction des résultats, mais il souligne que le système des Nations Unies devrait s'assurer que les organismes soient responsables de leur travail. Il faudrait que les indicateurs et les objectifs soient clairs et mesurables et, surtout, que les équipes de pays s'en tiennent à leurs mandats.

82. On ne saurait exagérer à quel point il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser le système des Nations Unies. Il faudrait travailler plus intensément pour atteindre ses trois objectifs principaux : rationaliser les normes et procédures complexes suivies lors des activités afin de réduire les coûts des opérations; améliorer les résultats financiers et les programmes; enfin, augmenter les effets et la durabilité des interventions en faveur du développement. En outre, on doit appliquer dans tout le système les quatre principes directeurs des réformes actuelles du système des Nations Unies: la participation des gouvernements, une approche souple en fonction du pays; une attention spéciale aux processus et aux systèmes nationaux; enfin, l'adoption de bonnes pratiques.

83. L'action du Nigéria en faveur du développement durable découlera du besoin d'atteindre les Objectifs du Millénaire et ceux fixés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est, selon le Président Obasanjo, le seul programme conçu pour favoriser la stabilité, l'intégration, le développement et la démocratie en Afrique. Le Nigéria est résolu à continuer ses programmes de réforme, à promouvoir la bonne gouvernance, à lutter contre la corruption et à protéger la vie humaine.

84. **M. Holubov** (Ukraine) se réjouit des progrès accomplis dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, relative à l'examen triennal et à la promotion des processus de réforme. La coordination entre les différents organismes et sur le terrain s'améliore, et l'on a beaucoup œuvré pour améliorer le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et pour adapter les opérations menées dans les pays à la Déclaration du Millénaire. Pendant les trois dernières années, le Groupe des

Nations Unies pour le développement a intensifié substantiellement son travail pour continuer à rationaliser les procédures de programmation, notamment au moyen de la création d'un groupe de travail thématique et d'autres instruments qui ont donné des résultats tangibles. Cependant, l'Ukraine continue à penser qu'il faudrait simplifier les procédures nécessaires pour améliorer les services que l'on prête aux pays bénéficiaires et augmenter leurs possibilités de diriger des programmes et des projets de développement.

85. L'Ukraine observe avec satisfaction l'augmentation rapide du nombre et de la qualité des instruments stratégiques de planification comme le bilan commun de pays et le PNUAD, qui ont prouvé leur efficacité pour tenir compte de façon collective et intégrée des priorités nationales et pour les relier aux activités des programmes des organismes opérationnels des Nations Unies. Après avoir pris note des résultats des bilans et du PNUAD, l'Ukraine incite les fonds et les programmes des Nations Unies à prêter davantage attention à leur teneur économique. À ce sujet, elle estime nécessaire de parvenir à une meilleure collaboration stratégique avec les institutions de Bretton Woods pour préparer les documents de l'ECP et du PNUAD.

86. On peut et on devrait accroître les répercussions des activités opérationnelles du système des Nations Unies sur le développement grâce à une augmentation substantielle de leur financement prévisible, continue, garantie et adaptée aux besoins des pays qui en bénéficieront. De plus, il faudrait qu'il y ait un meilleur équilibre, et l'on devrait affecter ces ressources en priorité aux activités de base. Entre temps, il est essentiel de préserver le caractère volontaire des contributions aux budgets ordinaires des organismes opérationnels des Nations Unies. Il faut qu'il y ait un rapport plus étroit entre la mobilisation des ressources et les activités déployées sur le terrain. À cet égard, l'Ukraine est partisan des plans-cadres pluriannuels de financement qui se sont révélés être des instruments efficaces pour permettre aux organismes opérationnels de sélectionner les destinataires et de se concentrer sur la gestion fondée sur les résultats. L'Ukraine est d'avis que les Conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions semblent ne plus être une solution valable ni utile. En général, elle se réjouit des progrès accomplis pour instaurer une collaboration plus étroite

entre les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres associés pour le développement. Elle croit plutôt qu'il faudrait veiller à mieux coordonner les politiques et les programmes entre eux sur les plans sectoriel et stratégique. On devrait se pencher sur une façon de faciliter une planification stratégique commune.

87. L'orateur se dit reconnaissant du travail qui a été réalisé par les organismes opérationnels des Nations Unies pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire dans son pays et pour mobiliser les experts mondiaux et nationaux chargés de ces objectifs. Il considère que l'expérience acquise peut orienter les activités opérationnelles au niveau régional. Après avoir signalé la conformité générale de celles des Nations Unies avec les priorités et les objectifs nationaux de développement, l'Ukraine propose que l'on accorde plus d'attention à la prévention et au traitement du VIH/sida ainsi qu'à l'atténuation des conséquences à long terme de la catastrophe de Tchernobyl. Elle espère que le récent transfert du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la coordination des activités des Nations Unies relatives à Tchernobyl au PNUD stimulera la mobilisation des ressources et améliorera la situation. Il faut que les activités du Fonds des Nations Unies pour la population en Ukraine comprennent l'élaboration d'urgence d'un programme pour répondre à la demande croissante d'assistance en matière de santé génésique, notamment de planification familiale ainsi que de prévention et de traitement du VIH/sida.

88. **M. Zenna** (Éthiopie) adhère à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note avec reconnaissance les progrès réalisés au sujet de la résolution 56/201 et estime que le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer à se guider et à s'évaluer en tenant compte de son apport à l'action des pays en développement pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et trouver les moyens d'accélérer les progrès de l'Afrique en direction de ces objectifs. Comme l'a signalé le Secrétaire général : « L'intégration complète des activités du système des Nations Unies dans les actions menées dans les pays sous la direction du Gouvernement doit être l'objectif ultime de la communauté internationale du développement. » (A/59/387, par. 28).

89. L'Éthiopie constate avec reconnaissance que tous les organismes de coopération, comme l'ont montré

tous les agents de coopération pour le développement, ont harmonisé leurs activités avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable définie par le Gouvernement. L'adhésion des fonds, des programmes et celle des institutions spécialisées, à la modalité d'exécution nationale renforce le sentiment d'identification aux activités de coopération pour le développement. Bien que l'on ait progressé à cet égard, l'Éthiopie incite tous les fonds, programmes et organismes à renforcer leur adhésion à cette modalité. Enfin, compte tenu du fait que le système des Nations Unies pour le développement est une source universelle et neutre d'aide multilatérale au développement financée par des dons et compte tenu du manque de l'augmentation correspondante des ressources ordinaires qui auraient dû être affectées aux fonds et aux programmes, il semble que l'Assemblée générale devrait examiner cette question de manière constructive. Il faut souligner combien il est nécessaire d'affecter des ressources financières suffisantes de façon prévisible et stable aux activités opérationnelles pour le développement.

90. **M<sup>me</sup> Tortora** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]) dit que la CNUCED s'intéresse beaucoup aux progrès réalisés jusqu'ici dans les réformes des activités des Nations Unies qui peuvent faciliter une insertion plus efficace de son aide dans les stratégies nationales des pays. La CNUCED continuera à soutenir activement non seulement l'amélioration de l'administration des activités des Nations Unies sur le terrain mais encore celle de la teneur de cette aide. Outre impliquer une plus grande efficacité opérationnelle, la coordination entraîne aussi plus de cohérence dans les politiques et priorités de développement. Il faut que la responsabilité de parvenir à une cohérence de base soient partagée entre les donateurs, les bénéficiaires, les secrétariats, et les responsables des Objectifs de développement du Millénaire, et que d'autres buts fixés à l'échelle internationale servent de cadre conceptuel pour cette cohérence.

91. La contribution apportée par la CNUCED à l'efficacité des activités des Nations Unies est aussi liée au souci de la qualité des ressources affectées à l'aide au développement. L'aide publique au développement (APD) augmente, mais son utilisation suscite des inquiétudes, puisque la part de cette aide destinée à financer les dépenses courantes, au lieu des investissements, augmente et qu'au sein de ces

dépenses la part consacrée aux secteurs publics, par opposition aux investissements productifs qui sont le seul moyen de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, va en augmentant. Il faudrait rétablir un lien entre l'APD, la productivité et la croissance. En outre, l'APD devrait servir à compléter les ressources disponibles pour augmenter les possibilités d'offre et les investissements mais pas seulement pour résoudre les problèmes immédiats de liquidité ou des réseaux de sécurité sociale.

92. Les activités de coopération technique et de recherche de la CNUCED sont axées sur les processus de développement à long terme, les faiblesses structurelles des économies en développement et le développement de l'offre. La contribution de la CNUCED aux réformes des opérations des Nations Unies sur le terrain porte principalement sur trois éléments : les résultats obtenus jusqu'ici; les ressources dont dispose la CNUCED pour participer au processus de réforme; et les réformes qui faciliteront la participation de la CNUCED. L'expérience de la CNUCED dans la coopération entre organismes sur les plans international, régional et national continuera à être très utile pour la réforme au niveau de tout le système. Elle prouve que les arrangements et les alliances entre les institutions doivent être souples pour s'adapter à diverses situations locales. D'autre part, les possibilités d'utiliser des ressources financières de la CNUCED pour payer les frais de sa participation aux programmes intégrés des Nations Unies dans les pays sont restreintes par les décisions prises par les donateurs bilatéraux, surtout étant donné qu'un tiers du budget de la CNUCED provient de contributions volontaires avec lesquelles on finance quelque 300 projets à court et à moyen terme. Il y a, de plus, deux autres programmes relatifs au commerce au moyen desquels on prête assistance à des pays déterminés. Ces programmes sont financés par le biais de mécanismes pluriannuels dans lesquels divers donateurs interviennent. Ils constituent de bons exemples des opérations coordonnées dans des pays déterminés sur la base de ressources partagées.

93. Pour que la CNUCED participe davantage à la planification par pays au niveau de tout le système, il faudrait adopter quelques initiatives pratiques surtout en ce qui a trait à l'échange d'information entre la CNUCED, les coordonnateurs résidents, les bénéficiaires et les donateurs. En définitive, la participation de la CNUCED aux opérations entreprises

dans les pays dépend dans une large mesure de l'importance que le pays dont il s'agit et le coordonnateur résident accordent au commerce et au développement sur les plans nationaux, au PNUAD et aux stratégies de réduction de la pauvreté. La qualité de la contribution de la CNUCED au processus de réforme ne dépendra pas du nombre de bureaux extérieurs, mais de la pertinence de l'assistance prêtée aux pays bénéficiaires.

*La séance est levée à 17 h 35.*